

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 22 novembre 2005 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Michel Corbeil, dir. serv. tech. inf., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Julie Brunelle, secr. gén. adj., MM. Michel Laliberté, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Jacques Richer, cons. gest. serv. aff. corp. et comm.

Mme Marinella De Oliveira et M. Alain Portelance ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

Conformément à l'article 145 de la Loi sur l'instruction publique, Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent pour le secteur primaire et M. Denis-Claude Blais, commissaire-parent pour le secteur secondaire, ont prêté serment à l'ouverture de la séance du comité exécutif tenue immédiatement avant la séance du conseil des commissaires. Les déclarations à cet effet sont versées au répertoire des présentes sous la cote 389.

HOMMAGE À UN EMPLOYÉ

La présidente félicite M. Denis Gallant, directeur adjoint à la Direction du service des technologies de l'information, comme lauréat 2004-2005 de l'Ordre de la reconnaissance scolaire de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides.

Elle souligne la contribution exceptionnelle de M. Gallant au développement des technologies à des fins éducatives et notamment au développement du Bureau virtuel de la CSSMI et au succès du projet Mille.

Elle lui remet une plaque-souvenir au nom de la Commission scolaire.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-051122-2300

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2005 avec la correction suivante, à la page 1300 : « M. André Contant quitte son siège à 21 h 35. »

D'ADOPTER tel que le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2005.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Des parents du secteur de Fontainebleau viennent exposer leur position aux commissaires, relativement aux propositions contenues dans le document de consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2006-2007.

Mmes Isabelle Dansereau, Nathalie Daoust, France Lauzon et Nathalie Roch, ainsi que M. Stéphane Fournier, interviennent à ce sujet auprès du conseil.

Les questions soulevées portent principalement sur les écoles vers lesquelles devraient être transférés les élèves en surplus des écoles de la Renaissance et de Fontainebleau, ainsi que sur les modifications qui devraient être apportées en conséquence aux aires de desserte.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-051122-2301

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 20.

Des parents de l'école Félix-Leclerc soulèvent des questions, concernant l'hypothèse de fermeture de leur école, contenues dans le document de consultation sur le cadre d'organisation scolaire 2006-2007.

Mme Anne-Marie Landry, présidente du conseil d'établissement de cette école, ainsi que Mmes Tracy Riley, Danielle Comtois, Lorraine Lefebvre, M. Michel Mélançon, ainsi que M. Martin Bellerose, enseignant, posent des questions au conseil. Ils remettent en question les données factuelles à la base de la proposition de fermeture tant au regard de la question de baisse de clientèle que de l'état des locaux. Des questions sur la relocalisation des groupes langage et les impacts sur les élèves visés sont aussi soulevés.

Des parents de l'école Le Carrefour soulignent la problématique reliée à la baisse de clientèle dans ce secteur et leurs préoccupations quant au maintien de leurs projets particuliers. Ils évoquent différentes hypothèses pour pallier à cette situation. Ces parents sont Mme Lucia Salvatore, présidente du conseil d'établissement, ainsi que MM. Jean-Roger Guay, Yves Donato et Denis Huard.

M. Yvon Truchon, directeur général adjoint, répond pour la direction générale à certaines des questions soulevées en donnant les informations à jour sur ces dossiers et réitère qu'il s'agit d'un processus de consultation qui culminera par une décision du conseil des commissaires le 13 décembre prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-051122-2302

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 35.

Mme Lucie Boisvert, parent de l'école Jeunes du monde, questionne la sécurité de la zone de transport scolaire de ce secteur. Elle est informée par M. Yvon Truchon que cette question est à l'ordre du jour du conseil des commissaires de ce soir.

M. Daniel Legault, membre-parent du conseil d'établissement de l'école secondaire des Patriotes, émet certains commentaires sur les engagements contractuels de l'école au regard de l'acquisition de vêtements par les parents et à cet effet remet copie d'une lettre du 19 août adressée à la présidente d'alors du conseil d'établissement. La présidente l'informe que le sujet est inscrit à l'ordre du jour et que le conseil des commissaires recevra le rapport et les recommandations de la commission d'étude éducative à ce sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-051122-2303

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 55.

M. André Lepage, Mmes France Bienvenue et Marie-France Lalande, techniciens en éducation spécialisée, dénoncent l'imposition de dix jours de vacances à ces techniciens par la commission scolaire. Mme Marie-France Boyer, directrice générale adjointe, fournit aux commissaires quelques informations sur cette situation et le directeur général invite ces employés à soumettre ces questions aux instances appropriées, comme le Comité des relations de travail.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2304

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance pour une dizaine de minutes.

Adopté

Il est 21 h 15.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2305

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 25.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-051122-2306

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

2. Assermentation des commissaires-parents;
3. Hommage à un employé;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1 Politique pour contrer le harcèlement – adoption pour consultation;
 - 7.2 Politique d'appréciation de la contribution au travail – adoption pour consultation;
 - 7.3 Politique d'engagement et de mouvement des ressources humaines – adoption pour consultation;
 - 7.4 Utilisation du surplus libre 2005-2006;
 - 7.5 Entente de services bancaires;
 - 7.6 Plan stratégique 2006-2009 : diagnostic, mission, vision et valeurs – adoption pour consultation;
8. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 8.1 Tenue vestimentaire dans les établissements – rapport;
9. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 9.1 Nouvelles zones à risque pour 2005-2006;
 - 9.2 Modification au règlement de délégation de pouvoirs; (huis clos)
10. Élection des membres du comité exécutif :
 - 10.1 Procédure d'élection;
 - 10.2 Élection du comité;
11. Composition des commissions d'étude et des comités :
 - 11.1 Membres et présidence des commissions d'étude;
 - 11.2 Membres des différents comités et délégués aux organismes externes;
12. Adoption d'un nouveau règlement sur les séances du conseil des commissaires;
13. Offre de perfectionnement à l'intention des commissaires – information;
14. Demandes des commissaires :
 - 14.1 Participation des parents substitués aux commissions d'étude; (D.C. Blais)
- 15.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 octobre 2005;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT - CONSULTATION

Résolution n° CC-051122-2307

ATTENDU la politique pour contrer le harcèlement, adoptée par le conseil des commissaires (rés. n° CC-030923-1656), qui prévoit que celle-ci doit être révisée deux ans après son adoption;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de politique pour contrer le harcèlement, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 390;

DE FIXER au 1^{er} février 2006 l'échéance pour le retour des avis, en vue d'une adoption au conseil des commissaires le 23 mai 2006.

Adopté

**POLITIQUE D'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION AU TRAVAIL -
CONSULTATION**

Résolution n° CC-051122-2308

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de politique d'appréciation de la contribution personnelle au travail, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 391;

DE FIXER au 1^{er} février 2006 l'échéance pour le retour des avis, en vue d'une adoption au conseil des commissaires le 23 mai 2006.

Adopté

**POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE MOUVEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES - CONSULTATION**

Résolution n° CC-051122-2309

ATTENDU la politique d'engagement et de mouvement des ressources humaines, adoptée par le conseil des commissaires (rés. n° CC-000126-556), qui prévoit que celle-ci doit être révisée à tous les cinq ans après son adoption;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de politique d'engagement et de mouvement des ressources humaines, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 392;

DE FIXER au 1^{er} février 2006 l'échéance pour le retour des avis, en vue d'une adoption au conseil des commissaires le 23 mai 2006.

Adopté

UTILISATION DU SURPLUS LIBRE AU 30 JUIN 2005

Résolution n° CC-051122-2310

ATTENDU que la CSSMI dispose d'un surplus accumulé libre de 4,2 M \$ au 30 juin 2005;

ATTENDU que la CSSMI est en équilibre budgétaire structurel;

ATTENDU la nécessité d'optimiser l'utilisation des surplus accumulés de la CSSMI dans une perspective de réussite de tous les élèves;

ATTENDU le plan d'affectation des liquidités reliées aux surplus accumulés (rés. n° CC-051025-2293);

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE PROCÉDER au réinvestissement des surplus accumulés libres au 30 juin 2005, au montant de 4,2 M \$, dans les projets suivants :

- Laboratoire d'exploration professionnelle	190 k \$
- Projet Impact TIC	1 550 k \$
- Support à l'achat de livres de bibliothèque	160 k \$
- Immobilisations	<u>2 300 k \$</u>
	4 200 k \$

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 393, le document « Utilisation du surplus libre au 30 juin 2005 », qui fait partie intégrante de la résolution.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-051122-2311

Il est proposé par M. Alain St-Jean

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 35.

M. Benoît Gagnon quitte son siège à 21 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-051122-2312

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE REPREDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 45.

ENTENTE DE SERVICES BANCAIRES

Résolution n° CC-051122-2313

ATTENDU l'entente de services institutionnels avec la Caisse populaire Desjardins Thérèse-De Blainville et la Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache/Deux-Montagnes;

ATTENDU que cette entente de cinq ans expire le 30 juin 2006;

ATTENDU la politique d'approvisionnement de biens et de services, et la nécessité de transiger avec une institution financière qui dessert adéquatement le territoire juridictionnel de la CSSMI;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'EFFECTUER une demande de proposition d'affaires, pour une entente de cinq ans, auprès des institutions financières suivantes, à leur principale place d'affaires sur le territoire de la CSSMI :

- Banque Nationale du Canada;
- Caisse populaire Desjardins.

Adopté

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2009 - CONSULTATION

Résolution n° CC-051122-2314

ATTENDU que le plan stratégique 2003-2006 de la CSSMI arrive à échéance le 30 juin 2006;

ATTENDU qu'il y a lieu d'élaborer un nouveau plan stratégique prenant effet le 1^{er} juillet 2006;

ATTENDU que la démarche d'élaboration du nouveau plan stratégique comprend deux phases, dont la première consiste à poser un diagnostic définissant les enjeux et les défis qui interpellent la CSSMI au terme de son premier plan stratégique et à revoir, le cas échéant, la mission, la vision et les valeurs retenues dans ce premier plan;

ATTENDU qu'un diagnostic définissant un certain nombre d'enjeux et de défis est proposé dans un document déposé par la Direction générale et son équipe;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative d'adopter, aux fins de consultation, le document déposé par la Direction générale et son équipe;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le document déposé par la Direction générale et son équipe en vue de la réalisation de la première phase de l'élaboration du prochain plan stratégique, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 394;

DE SOLLICITER le retour des avis pour le 20 janvier 2006.

Adopté

TENUE VESTIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-051122-2315

ATTENDU l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit qu'un conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école;

ATTENDU la responsabilité conférée à la commission scolaire par l'article 218.2 de la Loi sur l'instruction publique de s'assurer que ses établissements se conforment à la loi ou à un règlement du gouvernement, du ministre ou de la commission scolaire;

ATTENDU l'adoption par des établissements de la commission scolaire de règles imposant une tenue vestimentaire obligatoire aux élèves;

ATTENDU la démarche de réflexion entreprise par la commission scolaire à cet égard et les travaux de la commission d'étude éducative;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DONNER mandat à la Direction du service des affaires corporatives et des communications de soumettre un projet d'encadrement relatif à la réglementation de la tenue vestimentaire dans les écoles, lequel poursuivra les principes généraux suivants :

- indiquer aux établissements qui désirent adopter une tenue vestimentaire obligatoire pour les élèves, qu'il leur est possible de transiger avec un fournisseur privilégié mais non exclusif, afin que les parents aient la possibilité de s'approvisionner dans un autre commerce ou de confectionner eux-mêmes des vêtements équivalents;
- demander aux établissements qui desservent un territoire commun et qui désirent adopter une tenue vestimentaire obligatoire, de se concerter afin que les lignes de vêtements obligatoires soient suffisamment semblables pour permettre des accommodements, notamment dans le cas d'élèves transférés obligatoirement et d'élèves EHDAA;
- inviter les établissements à consulter leur milieu avant d'adopter un code vestimentaire de cette nature, afin de s'assurer que cette orientation représente un consensus et proposer une procédure de consultation aux établissements;
- inviter les établissements à minimiser les impacts financiers pour les parents en prévoyant notamment des mesures d'accommodement, telles la mise en place de systèmes d'échange et d'achat de vêtements usagés, etc;
- déléguer le pouvoir d'approuver la conclusion d'ententes avec un fournisseur privilégié au secrétaire général de la commission scolaire et établir les modalités générales de ces ententes;
- fournir aux établissements, dont le code de vie prévoit déjà une tenue vestimentaire obligatoire devant être acquise auprès d'un fournisseur unique, une période de transition et d'ajustement afin de tenir compte des particularités des ententes déjà conclues;

DE DEMANDER aux établissements qui comptent réglementer la tenue vestimentaire, de respecter les principes ci-dessus dans leur démarche et ce, d'ici l'adoption de l'encadrement définitif.

Adopté

AJOUT DE NOUVELLES ZONES À RISQUE

Résolution n° CC-051122-2316

ATTENDU que l'article 7.3 de la politique du transport prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque, sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation de zones à risque déposés au comité consultatif de transport, à partir de la grille d'analyse adoptée par le conseil des commissaires, après consultation des instances concernées;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER l'ajout des nouvelles zones à risque telles que déposées, en reconnaissant les rues identifiées comme telles dans ledit document;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 395, les zones à risque visées par la présente résolution.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-051122-2317

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-051122-2318

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 50.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Résolution n° CC-051122-2319

ATTENDU l'exercice possible de journées de grève dans les prochaines semaines;

ATTENDU que ces arrêts de travail peuvent viser seulement une partie de journée de travail;

ATTENDU que dans une telle éventualité, les cours doivent être suspendus toute la journée en raison des contraintes inhérentes à l'organisation scolaire et de la nécessité d'assurer la sécurité des élèves;

ATTENDU le préjudice que subiront la commission scolaire et la clientèle qu'elle dessert dans de telles circonstances;

ATTENDU l'importance d'agir avec célérité si la commission scolaire reçoit un avis préalable de grève;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE DÉLÉGUER au directeur général le pouvoir suivant :

« Si la commission scolaire reçoit un avis préalable de grève d'un syndicat portant sur une partie de journée seulement, le directeur général pourra déclarer un lock-out d'une journée pour ce syndicat et tous les autres syndicats, le cas échéant. »

D'AMENDER en conséquence le Règlement sur la délégation de pouvoirs (SIP-08).

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication de l'avis public à cet effet.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2320

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 55.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2321

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 23 h 10.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2322

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la séance pour poursuivre l'ordre du jour.

Adopté

Il est 23 h 10.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES SÉANCES DU CONSEIL

Résolution n° CC-051122-2323

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un règlement amendé sur les séances du conseil des commissaires;

ATTENDU l'avis public donné à cet effet, en vertu de la résolution n° CC-050927-2276;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le nouveau règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires (SIP-01), lequel prendra effet à compter de la date de publication dans les journaux locaux des avis à cet effet;

DE VERSER ledit règlement au répertoire des présentes sous la cote 396.

Adopté

PROCÉDURE D'ÉLECTION

Résolution n° CC-051122-2324

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une procédure pour l'élection des membres du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETENIR l'hypothèse III, à savoir :

- Identification du poste à combler;
- période de mise en candidature;
- la ou les propositions sont reçues pour les postes à combler;
- proposition de clore la mise en candidature.

- On procède au vote. On organise autant de tours de votation qu'il est requis pour obtenir l'adoption d'une proposition à la majorité des voix des membres présents.

- Entre chaque tour de vote, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé.

DE PROCÉDER par scrutin secret et que seul le résultat final soit divulgué;

DE DÉTRUIRE les bulletins de vote dès que les résultats sont divulgués.

Adopté

NOMINATION DES SCRUTATEURS

Résolution n° CC-051122-2325

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

DE DÉSIGNER Mme Marie-France Boyer et M. Richard Chaurest comme scrutateurs.

Adopté

POSTE N° 1 - EST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 1^{er} poste :

M. Normand Lemay propose Mme Lyne Deschamps;
M. Claude Girard propose Mme Guylaine Richer;
Mme Thérèse Lessard propose la clôture des mises en candidature.

Les deux personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Guylaine Richer est déclarée élue au comité exécutif.

POSTE N° 2 - EST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 2^e poste :

Mme Rita-Thérèse Poisson propose Mme Johanne Beaulieu;
Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette propose Mme Maureen Pagé;
Mme Maureen Pagé propose Mme Ginette Cyr;
Mme Lyne Deschamps propose M. Alain St-Jean;
Mme Guylaine Richer propose la clôture des mises en candidature.

Mme Pagé refuse d'être candidate. Les trois autres personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Johanne Beaulieu est déclarée élue au comité exécutif.

POSTE N° 3 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 3^e poste :

M. Normand Lemay propose M. Daniel B. Bisson;
Mme Johanne Beaulieu propose Mme Sandra East;
Mme Lyne Deschamps propose Mme Maryse Chevalier;
M. Claude Girard propose la clôture des mises en candidature.

Les trois personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Sandra East est déclarée élue au comité exécutif.

POSTE N° 4 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 4^e poste :

M. Alain St-Jean propose Mme Maryse Chevalier;
Mme Johanne Beaulieu propose Mme Josée Bastien;
Mme Ginette Cyr propose M. Claude Girard;
M. Normand Lemay propose M. Daniel B. Bisson;
M. Jocelyn Gardner propose Mme Lise Landry;
Mme Sandra East propose la clôture des mises en candidature.

Mme Landry et M. Girard refusent d'être candidats. Les trois autres personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Josée Bastien est déclarée élue au comité exécutif.

POSTE N° 5 - OUEST

Appel de candidatures

La présidente appelle les propositions pour ce 5^e poste :

M. Normand Lemay propose Mme Maryse Chevalier;
M. Normand Chalifoux propose Mme Lise Landry;
Mme Lyne Deschamps propose M. Normand Lemay;
Mme Sandra East propose la clôture des mises en candidature.

M. Lemay étant commissaire des secteurs C, D et E, sa candidature ne peut être retenue. Les deux autres personnes acceptant d'être mises en candidature, la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret. À l'issue du scrutin, Mme Lise Landry est déclarée élue au comité exécutif.

PROPOSITION – MANDAT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'AMENDER la résolution n° CC-031125-1696, en ramenant de quatre à deux ans le mandat de la présidence du comité exécutif, lequel mandat fut confié en 2003;

Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette demande de procéder à un vote secret sur sa proposition.

À la suite d'un vote secret, la présidente déclare la proposition rejetée à la majorité.

Mme Thérèse Lessard quitte son siège à 0 h 25.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution no CC-051122-2326

ATTENDU la résolution n° CC-031125-1696 constituant un comité exécutif;

ATTENDU la procédure d'élection retenue par le conseil des commissaires;

ATTENDU le résultat des votes tenus pour chacun des postes du comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme membres du comité exécutif pour les années 2005-2007 :

Mmes Guylaine Richer, Johanne Beaulieu, Sandra East, Josée Bastien et Lise Landry,

en plus de Mme Paule Fortier, présidente, Mme Rita-Thérèse Poisson, présidente du comité exécutif, Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Adopté

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

Résolution n° CC-051122-2327

ATTENDU que certains commissaires souhaitent changer de commission d'étude;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AMENDER comme suit la composition des commissions d'étude :

Commission d'étude éducative

Enlever les noms de MM. André Contant et Claude D'Amour et inscrire celui de Mme Karine Lefrançois.

Commission d'étude administrative

Inscrire le nom de M. André Contant.

Adopté

PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS D'ÉTUDE

Appel des candidatures

Commission d'étude éducative

La présidente appelle les candidatures pour la présidence de la commission d'étude éducative.

Mme Lyne Deschamps propose Mme Maureen Pagé;
Mme Sandra East propose M. Claude Girard;
Mme Josée Bastien propose la clôture des mises en candidature.

Mme Maureen Pagé et M. Claude Girard acceptent.

À l'issue d'un vote secret, M. Claude Girard est déclaré élu.

Commission d'étude administrative

La présidente appelle les candidatures pour la présidence de la commission d'étude administrative.

Mme Johanne Beaulieu propose M. André Contant;
Mme Lyne Deschamps propose M. Jocelyn Gardner;
M. Alain St-Jean propose Mme Lyne Deschamps;
Mme Guylaine Richer propose la clôture des mises en candidature.

Mme Deschamps refuse d'être mise en candidature. MM. André Contant et Jocelyn Gardner acceptent.

À l'issue d'un vote secret, M. André Contant est déclaré élu.

PRÉSIDENCE DES COMMISSIONS D'ÉTUDE – ANNÉE 2005-2006

Résolution n° CC-051122-2328

ATTENDU le maintien d'une commission d'étude éducative et d'une commission d'étude administrative;

ATTENDU qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner annuellement la présidente ou le président de ces commissions d'étude;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER M. Claude Girard comme président de la commission d'étude éducative;

DE DÉSIGNER M. André Contant comme président de la commission d'étude administrative.

Adopté

MEMBRES DES COMITÉS ET DES ORGANISMES EXTERNES

Résolution n° CC-051122-2329

ATTENDU que certains commissaires souhaitent changer de comité ou d'organisme externe;

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE RECONDUIRE la composition des différents comités et la représentation aux organismes externes avec les changements suivants :

Commission consultatif de transport

Enlever le nom de Mme Lise Landry comme substitut et inscrire celui de Mme Guylaine Richer.

Comité d'éthique et de déontologie des commissaires

Enlever le nom de M. Claude D'Amour et le remplacer par celui de M. Denis Claude Blais. Ce dernier est remplacé comme substitut par Mme Karine Lefrançois.

Commission d'étude des demandes de révision

Enlever le nom de M. Claude D'Amour et le remplacer par celui de Mme Karine Lefrançois.

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)

Enlever le nom de Mme Rita Thérèse Poisson et le remplacer par celui de Mme Sandra East.

Adopté

ABOLITION D'UN COMITÉ ET D'UN ORGANISME EXTERNE

Résolution n° CC-051122-2330

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

D'ABOLIR le comité sur la réforme et la réussite scolaire et sur la vigie du plan stratégique;

DE PRENDRE acte que le Conseil régional de développement des Laurentides (CRD Laurentides) a été aboli depuis la formation du Conseil régional des élus (CRE).

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-051122-2331

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 45.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général